
**PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE (PAM)
CENTRE RÉGIONAL MÉDITERRANÉEN POUR L'INTERVENTION D'URGENCE
CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)**

Seizième réunion des correspondants du Centre régional
méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la
pollution marine accidentelle (REMPEC)

REMPEC/WG.61/1/1
09 avril 2025
Original : anglais

Sliema, Malte, 13-15 mai 2025

Point 1 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté et programme provisoire

Pour des raisons de coût et de protection de l'environnement, le tirage du présent document a été restreint. Il est aimablement demandé aux délégations d'apporter leur copie de ce document aux réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

Note du Secrétariat

Ce document présente brièvement les actions que les participants à la réunion seront invités à prendre, ainsi que le programme provisoire de la Réunion. Préparé par le Secrétariat, ce programme a vocation à être modifié par les participants à la réunion selon les besoins.

Introduction

1 La Seizième réunion des correspondants du Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC), appelée ci-après « la Réunion », est organisée à Sliema, Malte, du 13 au 15 mai 2025 en vertu du Programme de travail et du Budget pour l'exercice 2024-2025 du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), également appelé PNUE/PAM, adoptés par la Vingt-troisième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée (la « Convention de Barcelone ») et ses protocoles (CdP 23) (Portorož, Slovénie, du 5 au 8 décembre 2023).

2 Cette Réunion a pour objectifs principaux :

- .1 d'examiner la mise en œuvre des activités et livrables par le REMPEC conformément aux Programmes de travail (PoW) et Budgets du PNUE/PAM pour les exercices biennaux 2022-2023 et 2024-2025 depuis la Quinzième réunion des correspondants du REMPEC (Malte, 13-15 juin 2023) ; et
- .2 de discuter et de convenir des activités et livrables du PoW du PNUE/PAM proposé pour la période biennale 2026-2027, tels que proposés par le REMPEC, avant leur soumission pour approbation par la prochaine réunion des points focaux du PNUE/PAM (Athènes, Grèce, 16-19 septembre 2025) et pour adoption par la Vingt-quatrième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et ses protocoles (CdP 24) (Égypte, 2-5 décembre 2025).

3 Tous les correspondants gouvernementaux du REMPEC ont été invités à désigner, conjointement et en concertation avec leurs correspondants Prévention et OPRC respectifs, leurs représentants à la Réunion. La participation d'observateurs représentant l'industrie pétrolière, chimique, portuaire et du transport maritime au sein des délégations nationales a été fortement encouragée. Les agences spécialisées des Nations Unies, d'autres organisations gouvernementales et non-gouvernementales, et les organisations et associations professionnelles internationales dont les activités sont en lien avec les travaux du Centre ont également été invitées à la Réunion.

4 Afin d'aider les participants à la Réunion dans leurs travaux, les annotations suivantes à l'ordre du jour provisoire éclairent les actions que les participants à la Réunion seront invités à prendre au titre de chaque point de l'ordre du jour.

Ouverture de la Réunion

5 La Réunion débutera le mardi 13 mai 2025 à 9 h 00 et devrait se terminer le jeudi 15 mai 2025 à 17 h 00.

Organisation de la Réunion

Règlement intérieur

6 Le Règlement intérieur des réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux protocoles relatifs (UNEP/IG.43/6, Annexe XI) s'applique *mutatis mutandis* aux délibérations de la Réunion.

Élection du Bureau

7 Les participants à la Réunion seront invités à élire un Président, un Vice-président et un Rapporteur.

Langues de travail

8 Les langues de travail de la Réunion seront l'anglais et le français. Un service d'interprétation simultanée anglais-français-anglais sera assuré. Tous les documents de travail seront disponibles dans les deux langues du Centre, à savoir l'anglais et le français. Les documents d'information seront disponibles dans leur langue originale.

Documentation

9 Dans un souci d'économies, les documents cités lors de la Réunion qui auront déjà été remis pour une autre réunion du REMPEC ne seront **pas** distribués une nouvelle fois. Les participants sont invités à apporter leurs propres copies de ces documents.

Point 1 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour

10 L'ordre du jour, tel que proposé dans le document REMPEC/WG.61/1 et annoté dans le présent document, sera soumis à l'adoption par les participants à la Réunion. Les participants à la Réunion seront également invités à convenir d'un programme de travail. Un programme provisoire, à titre de proposition et ayant vocation à être modifié par les participants à la Réunion selon les besoins, est joint en **Annexe** du présent document.

Point 2 de l'ordre du jour : Rapport d'avancement des activités du REMPEC depuis la Quinzième réunion des correspondants du REMPEC

11 Le Secrétariat présentera le document REMPEC/WG.61/2 dressant le bilan des activités entreprises par le Centre depuis la Quinzième réunion des correspondants du REMPEC (Malte, 13-15 juin 2023).

12 **Les participants à la Réunion seront invités** à prendre note des informations fournies et à formuler des commentaires si besoin.

Point 3 de l'ordre du jour : Développements au sein du PAM en lien avec les objectifs et fonctions du REMPEC

13 Au titre de ce point de l'ordre du jour, le représentant du Secrétariat du PNUE/PAM-Convention de Barcelone exposera les développements survenus au sein du PNUE/PAM depuis la Quinzième réunion des correspondants du REMPEC. Les principales décisions adoptées lors de la CdP 23 (Portorož, Slovénie, 5-8 décembre 2023), pertinentes par rapport aux travaux du Centre, seront évoquées. Un résumé des récentes réunions des organes du système du PNUE/PAM-Convention de Barcelone, des principales procédures et réunions internationales et régionales du PNUE/PAM pertinentes, ainsi que de l'avancement des projets et activités entrepris pendant la période considérée sera également proposé aux participants. Les préparatifs pour la CdP 24 (Égypte, 2-5 décembre 2025), ainsi que le processus d'amélioration de la coopération et des partenariats avec les parties prenantes concernées seront également évoqués.

14 **Les participants à la Réunion seront invités** à prendre note des informations fournies et à formuler des commentaires si besoin.

Point 4 de l'ordre du jour : Développements au sein de l'OMI en lien avec les objectifs et fonctions du REMPEC

15 Le délégué de l'Organisation maritime internationale (OMI) présentera le document REMPEC/WG.61/4 qui résume les derniers développements au sein de l'OMI sur le terrain de la prévention, la préparation et la lutte contre la pollution marine provenant des navires. Il présentera

en particulier les activités récemment entreprises par l'OMI en lien avec la protection du milieu marin, et plus spécialement celles du Comité de la protection du milieu marin (MEPC) et du Sous-comité de la prévention de la pollution et de l'intervention (PPR) de l'OMI. Le document REMPEC/WG.61/INF.21 sera également cité, présentant les activités et projets récents actuellement mis en œuvre par l'OMI dans le cadre de son Programme intégré de coopération technique (PICT) concernant la protection du milieu marin.

16 Le représentant des Fonds internationaux d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (FIPOI) présentera le document REMPEC/WG.61/4/1 concernant les derniers développements sur la question de l'indemnisation des dommages causés par la pollution provenant des navires et le travail des FIPOI depuis la dernière réunion des correspondants du REMPEC. Il présentera aux États côtiers méditerranéens les implications de ces récents développements et des décisions des organes directeurs des FIPOI, ainsi que les résultats de l'organisation sur cette période. Il abordera également les accords de coopération, les questions relevant des assurances et des substances nocives et potentiellement dangereuses, le mécanisme de soumission de demandes d'indemnisation en ligne, les supports promotionnels et les nouvelles publications.

17 **Les participants à la Réunion seront invités** à prendre note des informations fournies et à formuler des commentaires si besoin.

Point 5 de l'ordre du jour : Mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne (2022-2031)

18 Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera le document REMPEC/WG.61/5 qui expose les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne (2022-2031) et les conclusions de la Deuxième réunion de coordination sur la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne (2022-2031), ci-après désignée la Deuxième réunion de coordination, organisée à Malte le 21 novembre 2024. Le Secrétariat fera à cette occasion référence au rapport de la Deuxième réunion de coordination (Malte, 21 novembre 2024), joint en Appendice du document REMPEC/WG.61/INF.20.

19 **Les participants à la Réunion seront invités** à prendre note des informations fournies et à étudier les propositions formulées par le Secrétariat.

20 L'AESM présentera le document REMPEC/WG.61/INF.22 qui offre un aperçu de la deuxième édition du rapport environnemental sur le transport maritime européen (EMTER 2025), ainsi que le document REMPEC/WG.61/INF.23 exposant les résultats du projet NAVISON visant à quantifier le bruit sous-marin rayonné dans les mers d'Europe, piloté par l'AESM.

21 Le Secrétariat présentera également le document REMPEC/WG.61/5/1 concernant le projet de Document d'orientation sur la préparation de Plans d'action nationaux pour la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne pour la prévention, la préparation et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2022-2031), tel qu'approuvé par la Deuxième réunion de coordination (Malte, 21 novembre 2024). Le Secrétariat fera à cette occasion référence au rapport de l'Atelier régional (Malte, 20 novembre 2024), joint en Appendice du document REMPEC/WG.61/INF.4.

22 **Les participants à la Réunion seront invités** à prendre note des informations fournies, à étudier les propositions formulées par le Secrétariat dans le document REMPEC/WG.61/5/1, ainsi qu'à examiner et approuver le projet de Document d'orientation sur la préparation de Plans d'action nationaux pour la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne pour la prévention, la préparation et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2022-2031), tel que présenté en Annexe à ce document.

23 Enfin, **les participants à la Réunion devront** étudier le document REMPEC/WG.61/5/2 proposant le développement d'un Cadre directeur sur l'intégration des questions de genre et l'inclusion

des jeunes dans le contexte de la Stratégie méditerranéenne 2022-2031. Ce cadre devrait viser à garantir que les considérations relatives à l'égalité des genres et à l'inclusion des jeunes soient intégrées dans tous les aspects de la Stratégie afin de promouvoir l'égalité, l'inclusivité et l'autonomisation à travers toute la région méditerranéenne. Ce point a déjà été abordé et approuvé par la Deuxième réunion de coordination (Malte, 21 novembre 2024).

Point 6 de l'ordre du jour : Pollution illégale et accidentelle aux hydrocarbures et SNPD par les navires

- **Trafic maritime et activités pétrolières et gazières offshore - Tendances et perspectives**

24 Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera le document REMPEC/WG.61/6 sur le **Trafic maritime et les activités pétrolières et gazières offshore - Tendances et perspectives**, ainsi que le projet de mandat pour la mise à jour et l'actualisation de l'étude sur le trafic maritime et les activités pétrolières et gazières offshore - Tendances et perspectives (décembre 2021).

25 **Les participants à la Réunion seront invités** à prendre note des informations fournies, à étudier les propositions formulées par le Secrétariat dans le document REMPEC/WG.61/6, ainsi qu'à examiner et approuver le projet de mandat pour la mise à jour et l'actualisation de l'étude sur le trafic maritime et les activités pétrolières et gazières offshore - Tendances et perspectives, tel que présenté en Annexe à ce document.

- **Surveillance de la pollution marine : Résultats de l'enquête sur les besoins de renforcement des capacités pour l'utilisation des IC de l'IMAP**

26 Le Secrétariat présentera le document REMPEC/WG.61/6/1 qui fait le point sur la thématique **Surveillance de la pollution marine : Résultats de l'enquête sur les besoins de renforcement des capacités pour l'utilisation des IC de l'IMAP**, au regard des conclusions et recommandations de l'Atelier régional sur le partage des données, le suivi et la communication de l'information (MEDEXPOL 2024, Malte, septembre 2024), tel qu'indiqué dans le rapport de l'Atelier reproduit dans le document REMPEC/WG.61/INF.5. En particulier, le Secrétariat évoquera le lien entre la synthèse des résultats et les seuils pour les déversements d'hydrocarbures et la pollution aiguë, et la gestion des déversements de SNPD indiqué dans le document REMPEC/WG.61/6/1.

27 **Les participants à la Réunion seront invités** à prendre note des informations fournies et à étudier les propositions formulées par le Secrétariat dans le document REMPEC/WG.61/6.

- **Communication de rapports sur les cas de pollution marine : Abaissement du seuil de communication de rapports sur les déversements d'hydrocarbures**

28 Le Secrétariat présentera le document REMPEC/WG.61/6/2 qui fait le point sur la thématique **Communication de rapports sur les cas de pollution marine : Abaissement du seuil de communication de rapports sur les déversements d'hydrocarbures** et les informations soumises par les institutions consultées sur l'abaissement du seuil de communication de rapports (sur les déversements d'hydrocarbures), en tenant compte du travail d'autres mers régionales, ainsi que la DCSMM. Le Secrétariat soulignera en particulier les conclusions de cette consultation et la voie à suivre.

29 **Les participants à la Réunion seront invités** à prendre note des informations fournies dans le document REMPEC/WG.61/6/2, à formuler des observations s'ils le jugent utile et à valider les actions visées aux paragraphes 45 et 46 du document REMPEC/WG.61/6/2.

- **Communication de rapports sur les cas de pollution marine : Système commun de communication et d'information d'urgence pour la Méditerranée**

30 Le Secrétariat présentera le document REMPEC/WG.61/6/3 qui fait le point sur la thématique **Communication de rapports sur les cas de pollution marine : Système commun de communication et d'information d'urgence pour la Méditerranée**, réunissant différents éléments destinés à faciliter la prise de décisions sur la voie à suivre pour l'utilisation du CECIS MP comme Système commun de communication et d'information d'urgence pour la Méditerranée, en parallèle du lancement du développement du nouveau CECIS MP. Le Secrétariat présentera le processus de fonctionnement du nouveau système, tel qu'il a été présenté à l'occasion de l'atelier MEDEXPOL 2024, sur la base des résultats de la 14^e réunion des correspondants du REMPEC (mai 2021) et lancé en janvier 2025, via la création du groupe de travail d'utilisateurs du CECIS MP 2.0 par la DGECHO de la Commission européenne afin de coordonner le développement de l'application et de ses modules définis : gestion des utilisateurs, urgence, demande d'assistance, ressources. En sa qualité de membre de ce groupe de travail, le Secrétariat formulera des recommandations sur la contribution et l'implication des Parties contractantes dans ce processus, que ce soit directement ou bien par l'intermédiaire du Groupe de travail technique méditerranéen, en soulignant la distinction entre les États membres de l'UE et les parties tierces.

31 **Les participants à la Réunion seront invités** à prendre note des informations fournies dans le document REMPEC/WG.61/6/3, à formuler des observations s'ils le jugent utile, et à discuter et convenir de l'implication des Parties contractantes dans ce processus.

- **Mise à jour des lignes directrices et outils**

32 Le Secrétariat présentera le document REMPEC/WG.61/6/4, **Mise à jour des lignes directrices et outils** avec une proposition de révision et de mise à jour des guides et lignes directrices développés par le REMPEC, ainsi que leur conversion, totale ou partielle, au format numérique.

33 **Les participants à la Réunion seront invités** à prendre note des informations fournies dans le document et à commenter et convenir de la liste des lignes directrices à mettre à jour et/ou à proposer en version électronique, tel que présenté en Annexe de ce document.

- **Révision des Lignes directrices pour l'utilisation des dispersants dans la lutte contre la pollution du milieu marin par les hydrocarbures en Méditerranée**

34 Le Secrétariat présentera le document REMPEC/WG.61/6/4/1, **Révision des Lignes directrices pour l'utilisation des dispersants dans la lutte contre la pollution du milieu marin par les hydrocarbures en Méditerranée**. Le Secrétariat précisera que cette révision porte sur la Partie II Notions de base sur les dispersants et leur application des Lignes directrices, avec pour objectif de refléter les caractéristiques spécifiques de la Méditerranée et d'intégrer les derniers développements relatifs aux dispersants depuis 2011. La version révisée du document d'orientation est reproduite en **Annexe** du document.

35 **Les participants à la Réunion seront invités** à prendre note des informations fournies dans le document REMPEC/WG.61/6/4/1 et à examiner et approuver le document d'orientation révisé.

- **Mise à niveau des bases de données et des plateformes du REMPEC**

36 Le Secrétariat présentera le document REMPEC/WG.61/6/4/2 relatif à la **Mise à niveau des bases de données et des plateformes du REMPEC**, ainsi que les outils, listés en Annexe de ce document, et les recommandations de la 15^e réunion des correspondants et de l'atelier MEDEXPOL 2024, en vue de la consolidation de la plateforme MEDGIS-MAR pour pallier les écarts de fonctionnalités et garantir des liens vers les thématiques courantes et les livrables dans les Profils

des pays et le BCRS. Le Secrétariat évoquera également la révision du système MIDSIS-TROCS 4.0 pour éviter les doublons avec le MEDGIS-MAR concernant les incidents de pollution aux SNPD. Le Secrétariat proposera une nouvelle structure pour les Profils des pays, visant à faciliter la communication de rapports et l'échange d'informations, et à améliorer la visibilité des actions et activités nationales. Il s'agira notamment de permettre le chargement de références nationales (comme des rapports nationaux) et de modèles de rapports et manuels, comme le manuel sur les mécanismes nationaux pour la mobilisation d'équipements d'intervention et d'experts en cas d'urgence, exposé dans le document REMPEC/WG.61/INF.6.

37 **Les participants à la Réunion seront invités** à prendre note des informations fournies dans le document REMPEC/WG.61/6/4/1 et à commenter et approuver la mise à niveau du MEDGIS-MAR et des Profils des pays.

- **Groupe de travail technique méditerranéen (MTWG) et activités liées**

38 Le Secrétariat présentera le document REMPEC/WG.61/6/5 sur le **Groupe de travail technique méditerranéen (MTWG) et les activités liées**, avec un bilan sur les progrès réalisés par ce groupe depuis la Quinzième réunion des correspondants du REMPEC (Malte, 13-15 juin 2023) et la proposition de futures activités à intégrer dans son programme de travail pour l'exercice biennal 2024-2025. Le Secrétariat évoquera en particulier l'élargissement des travaux du Groupe de travail par correspondance OPRC HNS à des tâches touchant à la surveillance des événements de pollution aigüe et à l'évaluation des impacts sur le milieu marin au sein du Programme de surveillance et d'évaluation intégrées (IMAP), et le renforcement des membres et profils du Groupe de travail par correspondance OPRC HNS qui en résulte.

39 **Les participants à la Réunion seront invités** à prendre note des informations fournies et à examiner les propositions avancées par le Secrétariat dans le document REMPEC/WG.61/6/5.

- **Unité d'assistance méditerranéenne (UAM) et activités liées**

40 Le Secrétariat présentera le document REMPEC/WG.61/6/6 portant sur l'**Unité d'assistance méditerranéenne (UAM) et les activités liées**, ainsi que le rapport sur la mobilisation de l'UAM, les membres actuels et les nouveaux membres de l'UAM. Le Secrétariat évoquera en particulier la proposition d'augmenter le Fonds de roulement spécial de l'UAM pour couvrir un mois supplémentaire et lui permettre ainsi de financer les frais moyens d'une mission d'expert sur deux mois.

41 **Les participants à la Réunion seront invités** à prendre note des informations fournies et à examiner les propositions avancées par le Secrétariat dans le document REMPEC/WG.61/6/6, avec l'objectif de soumettre le projet de décision des Parties contractantes, tel qu'exposé dans l'Annexe du document, pour approbation par la prochaine réunion des points focaux du PNUE/PAM.

- **Préparation et planification des interventions d'urgence**

42 Au titre de ce point du jour, le Secrétariat présentera le document REMPEC/WG.61/6/7 relatif à la **Préparation et planification des interventions d'urgence** ainsi que les développements sur le terrain de la préparation et de l'intervention en cas de pollution marine aux hydrocarbures et SNPD. Le Secrétariat évoquera les cadres établis par les Accords sur les plans d'urgence sous-régionaux, ainsi que la coopération intersecrétariats pour renforcer la coopération sous-régionale et régionale.

43 Le Secrétariat exposera un certain nombre de développements clés, comme l'approbation du Plan d'urgence contre les incidents de pollution marine en mer Adriatique (2023), le long travail préparatoire de l'exercice conjoint d'intervention en cas de déversements (CypEx 2024) et les Lignes directrices pour la préparation d'exercices conjoints d'intervention en cas de déversements dans le cadre des plans d'urgence sous-régionaux (2025) qui en ont découlé et qui sont présentées dans le document

REMPEC/WG.61/6/7/1. Le Secrétariat présentera également le nouveau guide opérationnel international de l'OMI sur la lutte contre les déversements de substances nocives et dangereuses de 2024 (*International Operational Guide on the Response to Spills of HNS*), repris dans le document REMPEC/WG.61/INF.8. Ce guide a été préparé sur la base du manuel d'intervention en cas de déversement en mer de HNS – Multirégional Accord de Bonn, HELCOM et REMPEC (2021, HNS Manual, en version anglaise).

- **Lignes directrices pour la préparation d'exercices conjoints d'intervention en cas de déversements dans le cadre des plans d'urgence sous-régionaux**

44 Le Secrétariat présentera ensuite le document REMPEC/WG.61/6/7/1 exposant les **Lignes directrices pour la préparation d'exercices conjoints d'intervention en cas de déversements dans le cadre des plans d'urgence sous-régionaux** et expliquera le contexte dans lequel ce document a été préparé, le résultat du webinaire sur son examen et la recommandation de son approbation.

45 **Les participants à la Réunion seront invités** à prendre note des informations fournies dans le document REMPEC/WG.61/6/7/1, à s'accorder sur le renforcement de la coopération sous-régionale à travers des exercices conjoints et la nécessité d'encourager les Parties contractantes à utiliser le Manuel HNS, et à examiner et approuver les Lignes directrices révisées qui sont exposées en Annexe de ce document.

- **Processus d'amélioration continue pour maintenir des niveaux avancés de préparation à la lutte contre les déversements d'hydrocarbures et harmoniser les approches d'intervention pour les incidents impliquant des substances nocives et potentiellement dangereuses**

46 Le Secrétariat présentera le document REMPEC/WG.61/6/7/2 consacré au **Processus d'amélioration continue pour maintenir des niveaux avancés de préparation à la lutte contre les déversements d'hydrocarbures et harmoniser les approches d'intervention pour les incidents impliquant des substances nocives et potentiellement dangereuses**, et évoquera brièvement le contexte, notamment les résultats de la conférence INTERSPILL 2025 et la recommandation de continuer à évaluer le niveau de préparation au niveau national pour la lutte contre les déversements d'hydrocarbures à l'aide de la version électronique de l'outil RETOS (2024). Cette évaluation s'appuiera sur les recommandations des rapports de mise en œuvre nationaux (2020–2023) et sa portée sera élargie pour inclure à la fois les parties prenantes des États et de l'industrie.

47 **Les participants à la Réunion seront invités** à prendre note des informations fournies dans le document REMPEC/WG.61/6/7/2 et son Annexe exposant le résultat de ladite évaluation.

48 L'AESM présentera le document REMPEC/WG.61/INF.24 donnant des informations sur le Réseau d'intervention en mer en cas d'urgence due à la pollution chimique (service MAR-ICE), un service d'information disponible 24 h/24 et 7 j/7 en cas d'urgence en mer impliquant une pollution chimique, mis en place par l'AESM et accessible aux pays méditerranéens membres et non membres de l'UE.

49 SEA ALARM fournira des nouvelles informations sur les projets en cours et les outils supplémentaires disponibles tels que présentés dans les documents REMPEC/WG.61/INF.7 et REMPEC/WG.61/INF.8.

- **État de préparation de la région méditerranéenne à la lutte contre les événements de pollution marine impliquant des combustibles à faible teneur en soufre et des combustibles de substitution**

50 Le Secrétariat présentera le document REMPEC/WG.61/6/7/3 relatif à l'étude sur **l'état de préparation de la région méditerranéenne à la lutte contre les événements de pollution marine**

impliquant des combustibles à faible teneur en soufre et des combustibles de substitution et exposera le contexte ayant abouti à la préparation de cette étude, le résultat du webinaire sur son examen et les recommandations qui y sont formulées. Cette étude est présentée dans le document REMPEC/WG.61/INF.9.

51 **Les participants à la Réunion seront invités** à prendre note des informations fournies dans le document et à formuler des commentaires si besoin.

- **Réseau méditerranéen des agents chargés de l'application des lois relatives à MARPOL dans le cadre de la Convention de Barcelone (MENELAS) et activités liées**

57 Le Secrétariat présentera le document REMPEC/WG.61/6/8 détaillant le résultat de la Sixième réunion du Réseau méditerranéen des agents chargés de l'application des lois relatives à MARPOL dans le cadre de la Convention de Barcelone (MENELAS) (Malte, 4-5 décembre 2024). Le Secrétariat évoquera également le rapport de la Sixième réunion du MENELAS (Malte, 4-5 décembre 2024) tel que présenté dans le document REMPEC/WG.61/INF.10.

58 **Les participants à la Réunion seront invités** à prendre note des informations fournies et à les commenter si besoin.

- **Création et fonctionnement éventuels d'un « Fonds bleu » régional, y compris en termes de gouvernance et de financement**

59 Le Secrétariat présentera l'Analyse juridique visant à évaluer les implications de la création et du fonctionnement éventuels d'un « Fonds bleu » régional, y compris en termes de gouvernance et de financement, dans la région méditerranéenne (ci-après l'« Analyse juridique »), telle qu'exposée dans le document REMPEC/WG.61/6/8/1. Le Secrétariat évoquera également le rapport de la Sixième réunion du MENELAS (Malte, 4-5 décembre 2024) tel que présenté dans le document REMPEC/WG.61/INF.10.

60 Les participants devront discuter de l'Analyse juridique, telle qu'exposée dans l'Appendice du document REMPEC/WG.61/6/8/1, en particulier les conclusions et recommandations proposées pour les options possibles pour la voie à suivre.

61 **Les participants à la Réunion seront invités** à prendre note des informations fournies et à les commenter si besoin.

- **Projet final de procès-verbal commun d'observation/de constatation de pollution en mer par les hydrocarbures**

62 Le Secrétariat présentera le document REMPEC/WG.61/6/8/2 qui fait le point sur le projet final de procès-verbal commun d'observation/de constatation de pollution en mer par les hydrocarbures développé dans le cadre du MENELAS et adopté lors de la Quinzième réunion des correspondants du REMPEC (Malte, 13-15 juin 2023).

63 **Les participants à la Réunion seront invités** à prendre note des informations fournies, à examiner les propositions avancées par le Secrétariat dans le document REMPEC/WG.61/6/8/2, ainsi qu'à étudier et approuver le projet final de procès-verbal commun d'observation/de constatation de pollution en mer par les hydrocarbures, tel que présenté en Appendice de ce document.

Point 7 de l'ordre du jour : Pollution de l'atmosphère par les navires

64 Le Secrétariat présentera le document REMPEC/WG.61/7 consacré aux derniers développements en matière de prévention de la pollution de l'atmosphère par les navires en mer

Méditerranée. Le Secrétariat abordera en particulier la mise en œuvre effective à compter du 1^{er} mai 2025 de la zone de contrôle des émissions d'oxydes de soufre et particules en Méditerranée (ECA SO_x Med) et les actions qu'il a entreprises au cours du dernier exercice biennal sur cette question. Dans sa présentation, le Secrétariat fera référence au rapport de l'Atelier régional sur l'application uniforme de l'OMI 2020 conformément à l'Annexe VI de MARPOL et la teneur limite en soufre de 0,10 % dans la zone de contrôle des émissions d'oxydes de soufre et particules en Méditerranée (ECA SO_x Med) (Malte, 22-23 mai 2024), tel qu'exposé dans l'Appendice du document REMPEC/WG.61/INF.18, et à la proposition de stratégie de levée de fonds mise à jour pour soutenir les Parties contractantes dans la ratification et la mise en œuvre effective de l'Annexe VI de MARPOL, ainsi que dans la mise en œuvre de l'ECA SO_x Med et les mesures de conformité connexes, telles que présentées dans le document REMPEC/WG.61/INF.12.

65 Les participants à la Réunion seront invités à prendre note des informations fournies, à examiner les propositions avancées par le Secrétariat dans le document REMPEC/WG.61/7, ainsi qu'à étudier et approuver le projet de Document d'orientation sur l'application uniforme de la teneur limite en soufre de 0,10 % conformément à l'Annexe VI de MARPOL dans l'ECA SO_x Med, tel que présenté en Appendice de ce document.

66 Le Secrétariat présentera le document REMPEC/WG.61/7/1 relatif à l'étude sur les impacts environnementaux et légaux de l'utilisation des dispositifs d'épuration des gaz d'échappement (EGCS) en mer Méditerranée. Dans sa présentation, le Secrétariat fera référence à cette étude, qui est exposée dans l'Appendice du document REMPEC/WG.61/INF.11.

67 Les participants à la Réunion seront invités à prendre note des informations fournies et à formuler des commentaires si besoin.

68 Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat dressera également un bilan sur la préparation d'une étude technique et de faisabilité détaillée pour évaluer les études pertinentes existantes et en cours, et pour examiner la possible désignation de la mer Méditerranée, dans son ensemble, comme zone de contrôle des émissions d'oxydes d'azote (ECA NO_x Med) conformément à l'Annexe VI de MARPOL, y compris les impacts sanitaires et socio-économiques sur la région méditerranéenne et les différentes Parties contractantes.

69 Les participants à la Réunion seront invités à prendre note des informations fournies, à examiner les propositions avancées par le Secrétariat dans le document REMPEC/WG.61/7, ainsi qu'à étudier et approuver la proposition de plan de travail et calendrier détaillés du comité d'experts NECA TCE, présentée en Appendice 2 de ce document.

Point 8 de l'ordre du jour : Réduction des émissions de GES par les navires

70 Le Secrétariat présentera les diverses études réalisées par le REMPEC au cours de la période biennale 2023-2024 concernant la réduction des émissions de GES par les navires. Il fera à cette occasion référence aux documents REMPEC/WG.61/8/1, REMPEC/WG.61/8/2, REMPEC/WG.61/8/3, REMPEC/WG.61/8/4, REMPEC/WG.61/8/5, REMPEC/WG.61/INF.13, REMPEC/WG.61/INF.14, REMPEC/WG.61/INF.15, REMPEC/WG.61/INF.16 et REMPEC/WG.61/INF.17.

71 Les participants à la Réunion seront invités à prendre note des informations fournies et à formuler des commentaires si besoin.

72 L'AESM présentera la document REMPEC/WG.61/INF.25 relatif à une série d'études réalisées par l'Agence sur la question de l'utilisation de combustibles non fossiles par le transport maritime.

73 **Les participants à la Réunion seront également invités** à examiner le projet de Document d'orientation sur l'élaboration de Plans d'action nationaux (PAN) concernant les émissions de gaz à effet de serre (GES) provenant des navires dans la région méditerranéenne, tel que préparé par le Secrétariat et reproduit dans le document REMPEC/WG.61/8/6.

74 **Les participants à la Réunion seront invités** à prendre note des informations fournies et à examiner et approuver le projet de Document d'orientation, tel que présenté dans l'Annexe au document REMPEC/WG.61/8/6.

75 Enfin, le Secrétariat présentera le document REMPEC/WG.61/8 et le projet de Feuille de route pour la transition vers des transports maritimes à faibles émissions de carbone en Méditerranée, présenté dans son Annexe. Le projet de Feuille de route a pour objet de traiter de la question des émissions de GES provenant des navires et de l'interface navire/terre, selon les cas, en tenant compte des réglementations légales visant à contribuer à atteindre le net zéro et à contrôler les émissions de GES des navires, conformément au droit international, sous l'égide des agences spécialisées des Nations Unies, en particulier de l'OMI.

76 **Les participants à la Réunion seront invités** à prendre note des informations fournies, à examiner les propositions avancées par le Secrétariat dans le document REMPEC/WG.61/8, ainsi qu'à étudier et approuver le projet de Feuille de route pour la transition vers des transports maritimes à faibles émissions de carbone en Méditerranée, présenté en Annexe de ce document, et à demander au Secrétariat de le soumettre à l'approbation de la prochaine réunion des points focaux du PNUE/PAM.

Point 9 de l'ordre du jour : Introduction d'espèces non indigènes par les activités de navigation

77 Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera le document REMPEC/WG.61/9 qui expose l'Examen à mi-parcours de la Stratégie de gestion des eaux de ballast des navires pour la mer Méditerranée (2022-2027), qui fait le point sur les progrès réalisés, identifie les défis et propose des recommandations pour parvenir à la réalisation de l'ensemble de ses objectifs d'ici 2027.

78 **Les participants à la Réunion seront invités** à prendre note des informations fournies et à examiner les propositions avancées par le Secrétariat dans le document REMPEC/WG.61/9.

79 Le Secrétariat présentera également le document REMPEC/WG.61/9/1 sur le projet de Stratégie de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne pour la gestion des eaux de ballast (2022-2027).

80 **Les participants à la Réunion seront invités** à prendre note des informations fournies, à examiner les propositions avancées par le Secrétariat dans le document REMPEC/WG.61/9/1, ainsi qu'à étudier et approuver le projet de Stratégie de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne pour la gestion des eaux de ballast (2022-2027) exposé dans l'Annexe à ce document.

Point 10 de l'ordre du jour : Activités et livrables du projet de Programme de travail du PNUE/PAM pour l'exercice biennal 2026-2027, tels que proposés par le REMPEC

81 Le Secrétariat présentera le document REMPEC/WG.61/10 détaillant les activités et livrables du projet de PoW du PNUE/PAM pour l'exercice biennal 2026-2027, tels que proposés par le REMPEC, et le raisonnement suivi pour les préparer.

82 **Les participants à la Réunion seront invités** à prendre note des informations fournies, ainsi qu'à examiner, discuter et convenir des activités et livrables du projet de PoW du PNUE/PAM pour

l'exercice biennal 2026-2027, tels que proposés par le REMPEC et présentés dans l'Annexe au document REMPEC/WG.61/10, avant leur soumission pour approbation par la prochaine réunion des points focaux du PNUE/PAM et adoption par la CdP 24, le cas échéant.

Point 11 de l'ordre du jour : Autres questions

83 Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera le document REMPEC/WG.61/11 concernant les propositions en vue de la commémoration du 50^e anniversaire du REMPEC qui sera célébré en 2026.

84 **Les participants à la Réunion seront invités** à prendre note des informations fournies, ainsi qu'à examiner, discuter et convenir des propositions présentées dans ce document.

85 **Les participants à la Réunion seront invités** à étudier les autres questions pertinentes qui pourraient être soulevées au titre de ce point de l'ordre du jour. Les Parties contractantes ou organisations désireuses de présenter rapidement leurs activités susceptibles d'intéresser les participants à la Réunion pourront également le faire.

Point 12 de l'ordre du jour : Adoption des conclusions et recommandations

86 Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Rapporteur présentera le projet de conclusions et recommandations découlant des discussions de la Réunion et présentées dans le document REMPEC/WG.61/WP.1.

87 **Les participants à la Réunion seront invités** à passer en revue, modifier selon les besoins et adopter les conclusions et recommandations de la Réunion.

88 Le rapport de la Réunion sera préparé par le Secrétariat et diffusé par la suite.

Clôture de la Réunion

89 La Réunion devrait être clôturée par le Président le jeudi 15 mai 2025 à 17 h 00.

Atelier sur le Projet MANIFESTS GENIUS

90 Un Atelier sur le Projet MANIFESTS GENIUS sera organisé le jeudi 15 mai matin autour du programme suivant : présentation de la plateforme, travail de groupe sur un scénario de déversement et session de questions-réponses.

91 Le projet MANIFESTS GENIUS vise la création de lignes directrices opérationnelles et la mise à niveau du système MANIFESTS DSS, l'obtention de nouvelles données expérimentales sur le comportement et les incidences des SNPD, l'élaboration de bonnes pratiques et recommandations pour améliorer les plans d'urgence pour les stations de ravitaillement qui fonctionneront avec de nouvelles énergies de propulsion (méthanol, ammoniac, autres) et les industries côtières qui utilisent de l'ammoniac dans leur système de refroidissement, ainsi que l'établissement de protocoles d'intervention à l'échelle intersectorielle. Des supports de formation et exercices sur mesure ont été préparés pour le transfert des connaissances et sur les outils d'aide à la prise de décision développés dans le cadre du projet MANIFESTS Genius et d'autres projets nationaux et de l'UE pertinents pour des parties prenantes ciblées.

Annexe
Programme provisoire

Jour 1 – Mardi 13 mai 2025		
08 h 30 – 09 h 00	<i>Enregistrement des participants</i>	
09 h 00 – 09 h 30	Ouverture de la Réunion	
09 h 30 – 10 h 30	Point 1 de l'ordre du jour	Adoption de l'Ordre du jour
	Point 2 de l'ordre du jour	Rapport d'avancement des activités du REMPEC depuis la Quinzième réunion des correspondants du REMPEC
10 h 30 – 11 h 00	<i>Pause-café</i>	
11 h 00 – 12 h 30	Point 3 de l'ordre du jour	Développements au sein du PAM en lien avec les objectifs et fonctions du REMPEC
	Point 4 de l'ordre du jour	Développements au sein de l'OMI en lien avec les objectifs et fonctions du REMPEC
	Point 5 de l'ordre du jour	Mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne (2022-2031)
12 h 30 – 14 h 00	<i>Déjeuner</i>	
14 h 00 – 15 h 30	Point 6 de l'ordre du jour	Pollution illégale et accidentelle aux hydrocarbures et SNPD par les navires
15 h 30 – 16 h 00	<i>Pause-café</i>	
16 h 00 – 17 h 30	Point 6 de l'ordre du jour (suite)	Pollution illégale et accidentelle aux hydrocarbures et SNPD par les navires

Jour 2 – Mercredi 14 mai 2025		
09 h 00 – 10 h 30	Point 7 de l'ordre du jour	Pollution de l'atmosphère par les navires
	Point 9 de l'ordre du jour	Introduction d'espèces non indigènes par les activités de navigation
	Point 8 de l'ordre du jour	Réduction des émissions de GES par les navires
10 h 30 – 11 h 00	<i>Pause-café</i>	
11 h 00 – 12 h 30	Point 11 de l'ordre du jour	Autres questions (Nouvelles activités)
	Point 10 de l'ordre du jour	Activités et livrables du projet de Programme de travail du PNUE/PAM pour l'exercice biennal 2026-2027, tels que proposés par le REMPEC
12 h 30 – 14 h 00	<i>Déjeuner</i>	
14 h 00 – 15 h 30	Point 10 de l'ordre du jour (suite)	Activités et livrables du projet de Programme de travail du PNUE/PAM pour l'exercice biennal 2024-2025, tels que proposés par le REMPEC
15 h 30 – 16 h 00	<i>Pause-café</i>	
16 h 00 – 17 h 30	Point 11 de l'ordre du jour	Autres questions

Jour 3 – Jeudi 15 mai 2025		
09 h 00 – 12 h 30	<i>Atelier sur le Projet MANIFESTS GENIUS</i>	
12 h 30 – 14 h 00	<i>Déjeuner</i>	
14 h 00 – 15 h 30	Point 12 de l'ordre du jour	Adoption des conclusions et recommandations
15 h 30 – 16 h 00	<i>Pause-café</i>	
16 h 00 – 17 h 00	Clôture de la Réunion	